

DIRECTION GENERALE ADJOINTE CLIENTS
Frédéric FOURET / LP2026

VENTES DE LOGEMENTS
EN APPLICATION DE LA LOI N° 86-1290 DU 23 DECEMBRE 1986

Le Bureau du Conseil d'Administration est informé de la vente de logements en application de la loi n° 86-1290 du 23 Décembre 1986 modifiée par la loi ELAN du 25 juin 2018. et des dispositions du décret n° 2019-1183 du 15 novembre 2019.

Vu la délibération 2021-16 du Conseil d'Administration du 28 juillet 2021 donnant compétence au Bureau du Conseil d'Administration conformément à l'article R 421-16 du Code de la Construction et de l'Habitation.

Il est proposé au Bureau du Conseil d'Administration :

- D'autoriser la vente par l'Office dudit logement,
- De faire rédiger l'acte de vente en la forme notariée,
- De donner tous pouvoirs au Directeur Général pour signer tous les documents se rapportant à cette affaire.

Cette vente fait partie du plan de mise en vente annexé à la CUS 2019/2025 signée le 31/12/2019.

Acquéreurs :

[REDACTED] domiciliés à GRAVELINES, [REDACTED]

Sont acquéreurs du logement situé à GRAVELINES, [REDACTED]

Prix de vente : 97 500 €	Prix Marché : 115 000 €	
--------------------------	-------------------------	--

Maison T4 de 66 m2
Vente aux occupants de plus de 2 ans
Remise fidélité 15%
Locataires depuis le 01/09/2009
Prix Commercial : 115 000€

ADOPTÉ

Pour extrait conforme
le Directeur Général
Eric.COJON